



*UNION DEPARTEMENTALE FORCE OUVRIERE  
DE LA HAUTE-MARNE*

4 rue Guyard • BP 168 • 52005 CHAUMONT Cedex  
• Tél. 03.25.03.09.51 • Fax 03.25.32.68.14 • E-mail : [udfo52@force-ouvriere.fr](mailto:udfo52@force-ouvriere.fr)

# Le livre noir de la RGPP en Haute-Marne

# SOMMAIRE



Les services vétérinaires (DDCSPP)	p. 4
Gestion de la voie d'eau	p. 8
Hôpitaux et EHPAD	p. 9
La CAF	p. 11
Le tribunal des prud'hommes	p. 12
Les conseillers du salarié	p. 13
L'inspection du travail	p. 14
Les finances publiques	p. 15
L'entretien des routes nationales	p. 16
L'ingénierie publique	p. 17
La Poste	p. 18
La préfecture	p. 20

# Préface

*A FORCE OUVRIÈRE nous ne pratiquons pas la langue de bois. Quand les analyses et les exemples du terrain nous amènent à conclure qu'une politique ou une réforme porte atteinte aux principes fondamentaux de notre république nous le disons haut et fort et engageons le combat sans attendre que le pire arrive pour prouver que l'on avait raison.*

*Dès les prémices de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques), de la RéATE (Réforme de l'Administration Territoriale de l'Etat), de la LHPST (Loi Hôpital Patient Santé Territoire), de la réforme des collectivités territoriales... les militants de l'union départementale FO de la Haute-Marne n'ont cessé d'alerter pouvoirs publics, citoyens et fonctionnaires sur les dangers de ces réformes.*

*Le présent livre noir de la RGPP en Haute-Marne vient par ses exemples concrets et objectifs illustrer les analyses et l'argumentaire de notre confédération FO. Il n'a pas la prétention d'être exhaustif. Il a pour seul objectif de situer le combat de FO contre la RGPP dans un cadre plus familier aux haut-marnais et prouver ainsi que :*

*Oui, la RGPP remet en cause*

- ☞ les statuts et les conditions de travail des personnels ;*
- ☞ les droits des citoyens et leur accès égalitaire au service public*
- ☞ la sécurité des citoyens*

*Aujourd'hui, notre République Sociale (services publics, protection sociale collective, statuts et conventions collectives) est en danger.*

*Cette même République Sociale que le monde entier nous envie et qui a permis d'amortir, mieux que partout ailleurs, les effets de la crise financière de 2008.*

*C'est inacceptable pour l'union départementale FO. C'est cela que nous dénonçons dans ce document qui évoluera au fur et à mesure que les mesures seront imposées par le gouvernement.*

***L'UD FO de la Haute-Marne exige l'arrêt immédiat de la RGPP.***

***Ensemble revendiquons le maintien des services publics de qualité et accessibles à tous.***

*Dominique Perchet*  
*Secrétaire générale de l'UD FO 52*

## La RGPP met en danger la santé et la sécurité des haut-marnais

Les services vétérinaires de la Haute-Marne, baptisés aujourd'hui DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) ont vu leurs effectifs divisés par 2 en 5 ans.

Les personnels ont subi réorganisation sur réorganisation dans une absence totale de dialogue social. Depuis 2007, l'UD FO n'a cessé d'alerter les Préfets du département qui se sont succédés.

Chaque CTP est l'occasion pour les élus du personnel FO d'alerter la direction sur les dysfonctionnements engendrés par les sous effectifs. Aussi, une fois de plus, lors du CTP du 09/06/2011, les délégués du personnel FO de la DDCSPP ont-ils fait part de leurs craintes de ne pas pouvoir répondre à une éventuelle crise sanitaire aussi bien en santé et protection animale qu'en sécurité et qualité des aliments (*l'Inspecteur Général, Monsieur Galliber-DAUQUES, ayant lors de sa dernière visite répondu aux délégués du personnel que si une crise sanitaire se produisait, il faudrait tendre le dos.*).

La gravité de la situation a été mise en lumière à l'occasion de la crise sanitaire déclenchée par la mise sur le marché de biftecks hachés « toxique » fabriqué par une entreprise du nord de la Haute-Marne : SEB.

Aussi, l'UD FO a adressé le 16 septembre 2011 à M. le Préfet de la Haute-Marne un constat argumenté des dysfonctionnements relevés au sein de la DDCSPP dus à la RGPP, à savoir :

### **Service Sécurité et Qualité des Aliments (SQA)**

Depuis début 2011, le service Sécurité et Qualité des aliments (SQA) est en sous-effectif. Il comprend 4 agents :

- 1 chef de service, qui fait également fonction de chef de pôle ;
- 3 techniciens dont 1 technicienne en congé maternité qui sera de retour le 1<sup>er</sup> novembre mais à temps partiel (80 %) et 1 une sortie d'école non opérationnelle qui sera titularisée en octobre 2011.

Cette situation a contraint le chef de service à revoir la programmation pour ne répondre qu'aux seules exigences de la DGAL, c'est-à-dire la réalisation des inspections en remise directe (restaurants, grandes surfaces, boucheries...) au détriment du suivi des 25 établissements agréés (SEB, Bongrain, Entremont...).

Par ailleurs, le seul agent habilité à suivre les établissements doit assurer également les remplacements de l'agent en poste à l'abattoir de Chaumont (7 semaines par an sans compter les absences pour formation, maladie...).

Les conséquences négatives sont nombreuses :

- abandon de missions telles que le suivi des établissements exportant des produits vers les pays tiers (Bongrain, Entremont...) ;
- inspections réalisées 1 fois par an au lieu d'une fois par trimestre avec les risques sanitaires qui en découlent ;
- inspections non préparée faute de temps ;
- non-respect de la Charte Marianne car absence d'avis aux demandes d'agrément et aux demandes de patente sanitaire délivrée aux producteurs de lait ;
- professionnels travaillant sans agrément.

### **Abattoir de Chaumont**

Avant 2010, 2 postes d'inspecteur des Services Vétérinaires encadrés par un vétérinaire sanitaire assuraient les missions d'inspection ante et post mortem.

Depuis 2010, la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) a induit la suppression d'un poste d'inspection et la réduction de l'intervention du vétérinaire alors que la charge de travail a augmenté par le contrôle des arrivées des animaux.

Le seul inspecteur restant ne peut pas assurer en même temps l'inspection de l'état physiologique des animaux vivants et en même temps la salubrité des carcasses. Il en découle des manques en inspection avec les risques sanitaires associés.

### **Service Santé et protection animale (SPA)**

Depuis début 2011, le service Santé et protection animale (SPA) qui comprenait 5 agents (chef de service compris) ne peut s'appuyer que sur 3 personnes dont un seul inspecteur récemment sorti du centre de formation et une jeune maman qui reviendra de congé maternité début octobre et travaillera à 50 %. Le poste de vacataire affecté pour 4 mois n'est pas reconduit.

A ce jour, il ne reste que la chef de service et une inspectrice pour assurer les missions du service dont certaines ne sont plus assurées comme la gestion des plans d'urgence (1 plan par maladie réputée contagieuse telles que fièvre aphteuse ou grippe aviaire), les préparations à d'éventuelles épizooties (fièvre aphteuse, grippe aviaire) ou encore une crise salmonelle.

## **Installations Classées Protection de l'Environnement (ICPE)**

La dotation d'objectifs (DO) communiqué par le BBA est fautive (0,81 ETP). Elle devrait être de 1,1 ETP si elle était calculée à partir des données locales issues de notre base de données (113 élevages soumis à autorisation contre 75 retenus par le BBA + 5 IPPC contre 2 retenus).

Nous attirons, par ailleurs, votre attention sur le fait que la Haute-Marne se distingue des autres départements par une restructuration laitière amenant à un nombre de dépôts de dossiers d'autorisation d'exploiter plus important qu'ailleurs concernant des regroupements d'exploitations. Cet élément n'a pas été pris en compte dans le calcul de la DO.

Enfin, le coefficient 2 affecté aux élevages IPPC (hors sol volailles et porcs) nous paraît injustifié par rapport au coefficient 1 affecté aux élevages IPPC (bovins et laitiers) et nous désavantage dans le calcul final de la DO. En effet, concrètement, sur le terrain, le contrôle d'un élevage de porcs, clos, est toujours le même et nécessite deux fois moins de temps qu'un contrôle d'un élevage de bovins qui a une activité extérieure.

L'attribution des coefficients a été prescrite par des technocrates sur une idée reçue qu'un établissement soumis à un règlement européen (hors sol volailles et porcs) est forcément plus important qu'un élevage non soumis à cette réglementation et que par conséquent cela a une répercussion sur le temps des contrôles. La réalité du terrain n'a absolument pas été prise en compte.

A noter également que la taille moyenne des élevages en Haute-Marne est la plus élevée de la France entière.

Aujourd'hui, un grand nombre de missions n'est pas assuré par le service :

- l'ensemble des suivis d'inspection ne peut être mis en œuvre ;
- les dossiers d'autorisations liés à des changements notables restent en souffrance puisque nos moyens sont essentiellement affectés à l'instruction des dossiers d'autorisation en retard ;
- la réglementation prévoit le suivi et l'inspection des exploitations utilisant de sous-produits d'origine animale. Or nous n'assurons plus à l'heure actuelle que l'enregistrement des flux et des destinataires.

Consciente des dangers que cette situation faisait encourir à la population mais également du mal être au travail qu'elle engendrait chez le personnel, la direction a demandé en juin 2011 des moyens supplémentaires que la DRAAF a refusé. Pire encore, la gestion régionale des crédits de vacation n'a pas permis de reconduire le contrat du vacataire en poste en SPA depuis juillet 2010.

Tendre le dos, comme le conseiller l'inspecteur général, n'aura pas suffi. Le 14 juin 2011, l'affaire « SEB » éclate. La contamination de steaks hachés a provoqué des syndromes hémolytiques et urémiques chez 10 enfants domiciliés dans la région du Nord ayant

consommé de la viande hachée contaminée de vérotoxiques (E. coli O157 H7 et d'autres antigènes somatiques) fabriqués par l'entreprise SEB. Une des victimes est toujours hospitalisée pour des complications rénales qui entraîneront à terme une greffe des reins. De plus, cette alerte a débouché sur l'arrêt de production de viandes hachées entraînant le chômage technique d'une grande partie du personnel de l'entreprise SEB et la mise sous observation de l'entreprise par le tribunal de commerce. Ce sont 180 emplois qui risquent de disparaître d'ici un mois.

Il aura fallu ce drame pour que la DRAAF daigne octroyer 8 mois de vacation (non renouvelable) à la DDCSPP de Haute-Marne (4 mois pour un personnel administratif et 4 mois pour un technicien). Mais la « mesurette », en pleine période de vacances d'été, étant loin de suffire, l'unique inspecteur du service SQA a été affecté sur la problématique E. coli et l'ensemble des autres missions du service abandonné.

Depuis, d'autres alertes dans d'autres entreprises ont provoqué des sueurs froides chez les personnels qui vivent sous tension ayant eu la preuve qu'en cas de problème grave, tel que l'affaire « SEB » ils ne peuvent compter que sur eux-mêmes. Le technicien qui a dû gérer cette crise a été épaulé par sa seule hiérarchie directe, un point c'est tout. Les intérêts en jeu sont monumentaux et les recherches des responsabilités en cours. Il a été soumis à plusieurs auditions sans jamais avoir reçu conseil, soutien ou assistance de son administration qu'il était pourtant en droit d'attendre.

**FORCE OUVRIERE combat depuis des années la RGPP en dénonçant les risques et les conséquences désastreuses de la gestion purement comptable des réductions d'effectifs et de moyens dans la fonction publique.**

**Nous sommes arrivés au point de rupture. Personnels à la limite du « burn out », fermetures d'entreprises et pertes d'emplois, victimes d'épidémies...**

**Quel gâchis ! Quel gaspillage ! Où sont les économies !**

## Le canal de Champagne à Bourgogne et la gestion de la voie d'eau

Le canal de Champagne à Bourgogne et ses 4 barrages-réservoirs, outre le transport de marchandise, ont pour rôles :

- la protection contre les crues et les inondations ;
- l'alimentation en eau potable ;
- le prélèvement d'eau à usage industriel ;
- le prélèvement d'eau à usage agricole ;
- le tourisme de plaisance ;
- la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel ;
- les activités nautiques et sportives.

Or, le gouvernement a décidé de soumettre la voie d'eau au diktat du marché. Les personnels de l'Etat travaillant sur notre canal (avec le patrimoine fluvial, terrains, bâtiments, maisons éclusières...) seront au 1<sup>er</sup> janvier 2013 transférés vers un établissement industriel et commercial.

Basant l'entretien et l'exploitation de la voie d'eau sur la seule logique de la rentabilisation du transport, l'Etat met en péril ses autres fonctions notamment la surveillance hydraulique et la gestion des crues. Il compromet ainsi la sécurité des biens et des personnes à l'image de ce qui s'est passé en Vendée lors de la tempête Xynthia en 2010.

Par ailleurs les suppressions de poste progressives, justifiées par l'automatisation des écluses de notre canal ont imposé des réorganisations successives à l'origine de la détérioration des conditions de travail des personnels. Faute d'effectifs, les personnels sont d'astreinte un week-end sur deux et leur champ d'intervention s'étend de Champigny à Vitry-le-François allongeant d'autant les temps de dépannage et d'assistance.

**Alors qu'une réforme s'impose pour unifier la gestion de la voie d'eau tant pour des questions de développement du trafic fluvial et des alternatives multimodales que pour des questions de prévention des risques (crues, inondations, etc...), le gouvernement, sans aucune concertation, a décidé de dépouiller un peu plus le Ministère de l'Ecologie et de désordonner la question des voies d'eau.**

**Les méthodes de management sur le terrain n'ont guère évolué depuis 30 ans, et ne sont pas de nature à accompagner le changement de manière sereine. Les jeunes ne restent pas et les anciens sont désabusés.**



## Les hôpitaux et les EHPAD malades de la RGPP et de la LHPST

La RGPP mise en œuvre dans les établissements de santé au travers de loi « Hôpital, Patient, Santé, Territoire (LHPST) dite loi « Bachelot » dans le département a pour conséquences la diminution et la dégradation de l'offre de soin.

- L'hôpital de Chaumont est soumis à un plan de retour à l'équilibre drastique de 1,8 millions d'euros pour 2011. La seule variable d'ajustement étant le personnel, des suppressions de poste sont infligées régulièrement, entraînant l'établissement dans une dégringolade sans fin.

En 3 ans, l'hôpital aura perdu 150 emplois. Et aujourd'hui, toutes les catégories de personnel sont concernés y compris les soignants.

L'Agence Régionale de Santé prévoit de fermer l'accueil téléphonique du SAMU 52 à partir de minuit jusqu'à 8 h 00 le matin, de mutualiser certains services et de confier au privé la restauration, la blanchisserie, le nettoyage des locaux...

- L'hôpital de Langres que l'on croyait épargné jusqu'à maintenant affiche également des déficits.
- L'hôpital de Joinville perd encore 12 postes de soignants cette année 2011.
- L'hôpital André Breton de Saint-Dizier arrive juste à l'équilibre. Des mesures d'économie sont recherchées auxquelles s'ajouteront les efforts demandés aux établissements psychiatriques par l'ARS pour 2012 (5 %) afin d'aider les établissements de la région en difficulté. (Il est à craindre que ces aides servent à financer prioritairement l'UMD de Châlons-en-Champagne qui ouvre en janvier prochain).

Par ailleurs, la nouvelle loi sur les hospitalisations sans consentement en psychiatrie a entraîné des surcharges de travail mais sans moyen supplémentaire pour les personnels soignants, les ambulanciers, les médecins et les secrétaires médicales.

En effet, certains patients doivent être accompagnés auprès du juge des libertés au Tribunal de Grande Instance de Chaumont car ce dernier ne veut pas, pour le moment, se déplacer sur Saint-Dizier.

Les personnels soignants passent de plus en plus de temps en écriture au détriment de la qualité des soins qui en psychiatrie exige proximité et relationnel.

- Les 21 EHPAD (Etablissements Hospitaliers de Personnes Agées Dépendantes) de Haute-Marne quant à eux sont concernés par la convergence tarifaire et victimes du calcul de la dotation budgétaire.

En effet, la formule « alambiquée » de calcul de cette dotation budgétaire prend notamment en compte un indicateur appelé « Pathos moyen pondéré » qui mesure le niveau de soins nécessaires au maintien en bonne santé des personnes âgées prises en charge. Celui-ci est déterminé deux fois par an par les médecins généralistes locaux. Or ce Pathos était de 111 en 2010 pour la Haute-Marne contre 168 en moyenne nationale. Même, l'ARS est incapable d'expliquer cet écart !

Aussi en Haute-Marne, les effets de cette incohérence ont frappé de plein fouet 6 de nos EHPAD (Arc-en-Barrois, Châteauvillain, Joinville, Montier-en-Der, Riaucourt et Wassy) qui sont financièrement étranglés.

**La recherche d'économie s'impose partout et se traduit par la suppression de postes, la suppression de toilettes, le transfert de responsabilités sur des personnels non habilités, la baisse du niveau du service, la dégradation des conditions de travail sans pour autant réduire la facture incombant au résident.**



## La RGPP à la CAF (Caisse d'Allocations Familiales)

La CAF joue un rôle majeur auprès des haut-marnais qui ont été particulièrement touchés par la crise économique de 2008.

Or, les effectifs actuels ne suffisent plus à la CAF pour assumer toutes ses missions. Afin de résorber les retards dus au RSA, la plate-forme téléphonique et l'accueil physique sont régulièrement fermés.

Il est encore fait appel aux volontaires pour travailler le samedi matin.

Afin de répondre aux questions des allocataires, des bornes interactives sont installées, remplaçant les personnels.

En 2012, la mutualisation de certaines fonctions avec la CAF de Charleville-Mézières est projetée dans l'opacité la plus totale ce qui génère des inquiétudes de plus en plus vives chez les personnels qui voient l'échéance approcher à grands pas.

Et pour couronner le tout, depuis cette année les augmentations des salariés sont prises en compte sur les fonds propres de la CAF. Aussi, faute de crédits, les promotions de juillet 2011 sont reportées en avril 2012.

Les salariés ne s'y trompent pas. Ils sont conscients, qu'à l'image de l'URSSAF, les mutualisations sont les premiers pas vers la régionalisation.

**Les allocataires haut-marnais, pour qui les prestations servies par la CAF sont de plus en plus souvent le dernier rempart avant l'exclusion en seront les premières victimes.**

## Le tribunal des prud'hommes

La RGPP et la réforme de la carte judiciaire ont eu la peau du Conseil des Prud'hommes de Saint-Dizier. Malgré les actions menées jusqu'au Conseil d'Etat, la logique de rentabilité a eu gain de cause sur la défense des droits des salariés.

La justice prud'homale repose sur 3 principes : la proximité, l'oralité et la gratuité. Or, en Haute-Marne, la proximité et la gratuité ne sont plus de mise.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2011, pour faire valoir ses droits un salarié doit s'acquitter d'une taxe de 35,00 € lors de l'introduction d'une instance devant le tribunal des prud'hommes. Ensuite, il devra se rendre au tribunal au minimum 2 fois et donc prendre à sa charge ses frais de déplacement et la demi-journée (voire la journée) d'absence au travail pour assister aux audiences.

Etant donné qu'il n'existe qu'un tribunal des prud'hommes en Haute-Marne, il est clair que proximité et gratuité ne riment plus en Haute-Marne. Par ailleurs, la suppression du conseil de Saint-Dizier s'est accompagnée de la fusion des greffes de Saint-Dizier et de Chaumont. Des 4,5 postes avant la réforme, il n'en reste plus que 3. Les délais de traitement des dossiers ne cessent de s'allonger tout comme ceux des rendus de jugement.

A l'éloignement s'ajoutent le développement de la procédure de rupture conventionnelle du contrat de travail, la peur de perdre son emploi dans un contexte économique local extrêmement difficile et la complexité des textes.

Enfin, il convient de dénoncer le manque de documentation et les retards de paiement des indemnités des conseillers prud'homaux qui ne sont pas régulièrement versées.

L'activité du tribunal des prud'hommes a baissé globalement de 25 % depuis la suppression du tribunal de Saint-Dizier. Les salariés hésitent à venir jusqu'à Chaumont pour faire falloir leurs droits car ces déplacements ont un coût et les affaires sont souvent renvoyées à une date ultérieure.

**La justice gratuite de proximité pour les salariés, en Haute-Marne, c'est du passé.**



## Les conseillers du salarié

Les conseillers du salarié sont appelés à n'intervenir que dans les entreprises dépourvues d'institutions représentatives du personnel. C'est le cas d'au moins 80 % des entreprises haut-marnaises.

Les salariés faisant l'objet d'une mesure de licenciement ont le choix de se faire assister soit par quelqu'un appartenant au personnel, (rarement formé à ce genre d'exercice), soit par un conseiller du salarié (dont la candidature a été retenue en raison de son expérience des relations professionnelles et de sa connaissance du droit du travail).

Les conseillers du salarié sont souvent des personnes en activité. Ils utilisent leurs véhicules personnels pour rencontrer les salariés qui les ont sollicités afin de préparer puis d'assister à l'entretien.

Les frais engendrés par ces déplacements leur sont remboursés par l'Etat (inspection du travail). Or, avec la RGPP une application informatique « CHORUS » devant regrouper la gestion budgétaire des ministères est mise en place au niveau régional depuis 2 ans. Et depuis 2 ans, les « couacs » de cet outil informatique entraînent des retards impressionnant dans le remboursement des frais engagés par les conseillers du salarié. Ces derniers attendent encore le paiement de leurs déplacements de 2010 et de 2011.

**Ce sont donc les conseillers du salarié, salariés eux-mêmes souvent smicards, qui font crédit à l'Etat pour permettre à d'autres salariés de faire simplement valoir leurs droits.**

**Belle façon de solidarité et d'abnégation mais situation inadmissible et en complète contradiction avec les valeurs de notre république sociale.**



## **L'inspection du travail (Unité territoriale de la Haute-Marne)**

L'inspection du travail (Unité territoriale de la Haute-Marne) a subi, comme tous les services de l'Etat, la RGPP et ses régionalisations.

Aujourd'hui, faute de moyens pour assurer toutes ses missions, l'inspection du travail ne répond plus aux demandes isolées des salariés haut-marnais. Ces derniers sont dirigés vers les unions départementales des syndicats de salariés ou les avocats.

De même, les inspecteurs du travail n'ont plus le temps d'étudier tous les règlements intérieurs (ou leurs modifications) des entreprises qui leur sont transmis pour avis : si les délégués du personnel ou élus des comités d'entreprise ne les alertent pas en amont, des décisions portant atteinte aux droits des salariés sont parfois prises abusivement par les directions des entreprises sous couvert du silence de l'administration.



## **RGPP + crise = un cocktail explosif dans les services des impôts**

En 2008, l'Etat a fusionné les deux administrations que représentaient la Direction Générale des Impôts et la Direction Générale de la Comptabilité Publique pour n'en faire plus qu'une la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), administration emblématique de la RGPP !

Cette fusion a déclenché en Haute-Marne la restructuration de nombreux services pour créer des services « vitrines » de l'Etat : Service des Impôts des particuliers et Service des Impôts des Entreprises à Chaumont, Joinville, Langres et Saint-Dizier, guichets fiscaux uniques (ou anciennes trésoreries) et pour finir la fusion départementale de la Direction des Services Fiscaux et de la Trésorerie Générale le 17 décembre 2010, (DGFIP).

La RGPP à la DGFIP, ce n'est pas 1 départ sur 2 à la retraite pas remplacé mais 2 sur 3 (il faut bien que le ministère du budget montre l'exemple !). Résultat, **en 5 ans la Haute-Marne a perdu ¼ de ses effectifs (90 emplois)**.

Les missions étant toujours les mêmes, malgré les fusions, il a bien fallu trouver des solutions pour palier la baisse d'effectifs. Réorganisations, fermetures de trésorerie (ex. Doulaincourt) deshumanisation par l'informatisation... Les personnels affectés à l'accueil doivent pouvoir renseigner les usagers sur la fiscalité et sur les modalités de paiement après avoir suivi une courte formation de 3 jours.

Par ailleurs, la crise a fait tripler les demandes d'échelonnement des paiements. Les temps d'attente aux guichets s'allongent et de graves tensions apparaissent en interne comme entre les usagers et les personnels. La RGPP réduit les moyens des services alors que dans le contexte économique et social dramatique d'aujourd'hui, les usagers ont besoin d'un service public proche, disponible et compétent.

Il ne se passe pas un jour sans que les personnels ne se fassent insulter, menacer, voire agresser physiquement.

Mi-septembre 2011, une employée du service des impôts de Saint-Dizier a été agressée avec une arme (factice heureusement) par un citoyen criblé de dettes, déprimé, pour une affaire qui s'est terminée par une saisie sur salaire alors qu'elle aurait été traitée humainement il y a 5 ans.

**En France, 3 suicides ont eu lieu dans les services DGFIP en septembre 2011.  
Oui, la RGPP tue !**



## La RGPP et l'entretien des routes nationales

L'entretien des routes nationales de Haute-Marne est assuré par des personnels de l'Etat affectés dans 3 centres d'intervention de la Direction Interdépartementale des Routes (DIR) situés à Saint-Dizier au nord, Bologne au centre et Fayl-Billot au sud.

Chaque année les budgets d'entretien sont revus à la baisse (- 25 % en 2011) et les réductions des effectifs sont également effectués.

Les moyens (personnels, financiers, matériels) sont insuffisants pour permettre la réalisation des missions qui leur sont dévolues.

La qualité du service s'en trouve dégradée :

- les réparations des chaussées (bouchage des nids de poule) souvent du cache misère afin de retarder l'échéance de la pose d'un revêtement neuf approprié.
- les niveaux de service définis dans le cadre du Document d'Organisation de la Viabilité Hivernale (DOVH) sont revus à la baisse. Ainsi seule la voie de droite de la portion à 2x2 voies de la RN 67 est déneigée.
- les glissières de sécurité abîmées tardent à être remplacées dans l'attente de trouver et faire payer le responsable.

A la détérioration du service public il faut ajouter la dégradation des conditions de travail des personnels. Les personnels sont d'astreinte 1 week-end sur 2 pendant la période hivernale et souvent pris à parti par les usagers mécontents.





## La RGPP et l'ingénierie publique

Depuis 2007, l'ex DDE, aujourd'hui DDT (Direction Départementale des Territoires) n'assure plus les missions d'ingénierie publique concurrentielle.

Ainsi les communes sont contraintes d'avoir recours à des bureaux d'études privés (conseils, études et surveillance de travaux).

Or contrairement à ce que le gouvernement affirmait, la disparition des services d'ingénierie de l'Etat n'a pas attiré en Haute-Marne de cabinets d'études privés.

Les petits travaux haut-marnais ne les intéressent pas car non rentables (3 m de bordures à poser, 4 m<sup>2</sup> de pavés devant l'église...). Les travaux importants (donc intéressants pécuniairement pour le privé) sont rares et les études proportionnellement trop coûteuses pour nos petites collectivités locales.

**La RGPP à la DDE (DDT) participe à la désertification de notre territoire et à la destruction du service public.**



## **La Poste : un symbole du lien social républicain sur notre département... désintégré depuis sa privatisation**

La poste, aujourd'hui privatisée, ne fait pas partie des services publics sur lesquels l'Etat peut exercer sa politique de rigueur, rebaptisée « révision ». Néanmoins, même si la RGPP a été mise en place bien après les restructurations amorcées il y a plus de 15 ans à La Poste, il n'en reste pas moins vrai que la stratégie basée sur la mutualisation des services, sur une gestion des ressources humaines centralisée à l'extrême et sur une externalisation/privatisation, en a été largement inspirée, tant dans les moyens mis en œuvre que dans ses objectifs.

En Haute-Marne, cette politique, que ce soit en termes d'emplois qu'en termes de qualité de services publics en milieu rural et de desserte du territoire a été dévastatrice.

Chaque restructuration, tant au niveau du courrier que de l'enseigne, basée sur le principe de rentabilisation des services, a amené son lot de suppressions d'emploi. Outre le changement de statut des postiers (processus entamé il y a maintenant 15 ans), les directives gouvernementales de non remplacement des fonctionnaires partant en retraite, -bien qu'en théorie La Poste n'était pas concernée- ont été appliquées avec zèle. -20 % d'emplois, tel est le résultat de cette politique.

La qualité du service public est dégradée. Et même si la carte des « points de contact » permet à La Poste d'affirmer que le maillage territorial est maintenu en l'état, c'est faux ! De 57 bureaux de plein exercice (en 2002) en Haute-Marne (bureaux pouvant effectuer l'ensemble des opérations postales) il n'en reste aujourd'hui que 9.

Par ailleurs, l'externalisation du service postal a, et de manière définitive, substitué nombre de bureaux en Agences postales ou Relais Poste. Ces entités sont tenues par une seule personne et n'effectuent que quelques opérations simples avec des horaires d'ouverture restreints. Lorsque le postier est absent, le bureau est fermé. Les usagers sont contraints de se déplacer vers l'un des 9 bureaux de plein exercice subsistant. Nous citerons par exemples :

- le bureau de Neuilly l'Evêque ouvert de 9 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30 et fermé le samedi matin et le lundi matin ;
- Melay, Serqueux, Vicq où un agent de la mairie est affecté à l'Agence Postale (au maximum 15 h par semaine). En compensation, l'Etat verse à la commune une indemnité de 900 € par mois ;
- le relai poste commerçant de Is en Bassigny qui était installé chez le boulanger. En 2011, la boulangerie a fermé. Le relai a disparu.

L'impact des réformes sur le courrier est lui aussi préjudiciable à la qualité du service public en général et à celle de la distribution du courrier en particulier.

Un départ en retraite sur deux des facteurs n'est pas remplacé. Les centres « courrier » sont regroupés. Prochainement, les centres de Colombey et Bologne seront délocalisés sur Froncles, Arc-en-Barrois sera fermé et ramené à Châteauvillain, Montigny sera transféré en 2012 vers Nogent.

Et ce n'est pas fini ! La Poste a décidé d'expérimenter en 2015 la distribution du courrier 1 jour sur 2.

La rentabilité est le seul objectif de La Poste.

Souffrance au travail des personnels, éloignement et détérioration de la qualité du service public, peu importe ! C'est l'image qui compte. Aussi la poste rénove ses tristes locaux. Mais il ne faut pas perdre de temps ; car le temps, c'est de l'argent. Alors les bureaux sont fermés le temps des travaux, les personnels déplacés provisoirement et les « clients » invités à se dé...brouiller.

Exemples :

- octobre 2011 : Chalindrey sera fermé et les personnels transférés vers Longeau et Hortes,
- 14 octobre 2011 : Saint-Dizier-Gambetta transféré à La Noue et au Vert Bois,
- novembre 2011 : Bourbonne transféré sur Voisey et Montigny.

Le changement de statut des postiers (la moitié aujourd'hui en Haute-Marne relève du droit privé) a permis de précariser les moyens de remplacement par le biais de contrats à durée déterminée ou agence d'intérim.

Les méthodes de management sont « expéditives » et inhumaines. Le mal être au travail s'est généralisé et la tension au sein des équipes est palpable.

Courant septembre, au centre de tri postal de Chaumont un facteur a agressé physiquement son chef d'établissement en pleine réunion.

Les personnels souvent seuls dans les bureaux de poste sont régulièrement agressés par les usagers excédés par la dégradation du contexte économique et social.

Des agressions qui, jusqu'à maintenant verbales, deviennent physiques somme fin septembre à Langres, au bureau des Ouches, où l'agent en place (une femme ayant repris son travail depuis 2 jours à mi-temps thérapeutique) a été agressé physiquement.

**Eloignement du service public, baisse de la qualité, personnels en danger, deshumanisation des relations de travail, précarisation...**

**Jusqu'où ira le rouleau compresseur de la RGPP ?**

## La RGPP et ses conséquences pour la Préfecture de la Haute-Marne

Depuis 2008, la Préfecture de Haute-Marne a perdu 15 % de ses effectifs et totalise aujourd'hui 135 équivalents temps plein (ETP).

Avec de moins en moins d'agents, la Préfecture doit continuer à assurer ses missions régaliennes et de service public dans un environnement administratif en mouvement et avec de nouvelles exigences tant au niveau départemental que régional.

Depuis 2009, la réduction des effectifs concernent trois grands métiers de la Préfecture :

- la délivrance des titres ;
- le contrôle de légalité des actes des collectivités territoriales ;
- les fonctions supports et logistiques.

A) L'activité de délivrance des titres est recentrée sur la garantie de l'identité et sur la prévention des fraudes. Si, auparavant on pouvait faire une demande de passeport dans sa commune aujourd'hui, seules dix communes sont habilitées pour recevoir les demandes de délivrance des passeports biométriques. Cela oblige donc les usagers à se déplacer et à supporter des frais supplémentaires. Le dossier est dématérialisé et tout se fait par l'informatique. Bien qu'il y ait moins de fonctionnaires pour cette tâche, le travail est toujours aussi prégnant.

Depuis le 15 avril 2009, a été mis en place un nouveau Système d'Immatriculation pour les Véhicules (SIV) neufs, et le 15 octobre 2009 pour les véhicules d'occasion. Les agents ont dû faire face, lors de son installation, à de nombreuses difficultés dues aux erreurs de l'application informatique qui ont naturellement des répercussions sur les usagers (attente, erreur de numéro de la plaque...). Si les usagers font appel aux professionnels pour obtenir leur carte grise quand ils acquièrent un véhicule neuf ; ils continuent de venir en préfecture pour faire immatriculer les véhicules d'occasion.

B) Le contrôle de légalité. Alors que les sous-préfectures ont conservé leur rôle de conseil aux communes, la préfecture assure quant à elle le contrôle de légalité des actes des collectivités territoriales de tout le département. Mais, faute de moyens, seuls les actes dits « prioritaires » sont examinés. Le rétrécissement du périmètre du contrôle a pour conséquence, une augmentation de l'insécurité juridique pour les administrés.

C) En ce qui concerne les services supports, des mutualisations avec l'Aube ont été mises en place pour le standard et pour l'application comptable « CHORUS ».

Il est envisagé également de confier au privé certaines fonctions. C'est déjà le cas du ménage de la sous-préfecture de Langres.

La RGPP est à l'origine de la dégradation des conditions de travail des personnels et de détérioration de la qualité du service public.



## La RGPP tue l'emploi en Haute-Marne

Les fonctionnaires contribuent au fonctionnement de l'économie locale et au maintien de l'attractivité de notre territoire.

Les recrutements permanents de jeunes cadres participaient aux échanges d'idées, au développement culturel et sportif et à la redynamisation du monde rural.

Le RGPP a stoppé net cette synergie. Les mutualisations, régionalisation et transferts ont vidé la Haute-Marne de cette force vive accélérant ainsi la perte d'attractivité de notre département.

**Un poste de fonctionnaire en moins c'est un emploi en moins et souvent une famille en moins.**

Le transfert de la BSMAT de Langres vers la Normandie aura vidé la région Lingonne de 130 familles. Aujourd'hui la moitié d'entre elles a déjà quitté la Haute-Marne. L'autre moitié sera partie en 2013.

Et oubliez l'idée qu'un fonctionnaire en moins c'est un emploi dans le privé en plus car l'histoire de notre département démontre le contraire

**La recherche d'économie est devenue l'unique priorité du gouvernement qui veut réformer la fonction publique comme une entreprise privée.**

**Or une entreprise privée est créée pour générer des profits tandis que l'administration publique a pour rôle de gérer les dépenses dans le respect des valeurs de notre république sociale (ex. : égalité de traitement de tous les usagers).**